

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190506_07

Séance du 6 mai 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :
29 avril 2019

Date d'affichage :
13 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Joël ALPY (procuration donnée à Pascale DUSSOUILLEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Pâturage d'entretien

Plusieurs demandes pour la réalisation de pâturage d'entretien sont parvenues à la Commune. Il est décidé de leur donner les suites ci-après :

- Marjolaine DANGLETERRE pourra utiliser une partie de la parcelle AO 85 (La Pettouse, vers la carrière)
- Maxime et Amandine GONIN pourront utiliser une partie de la parcelle ZC 14 (Fontaine Bouchard), la parcelle AB 432 (derrière la maison Bourgeois) ainsi qu'une partie des parcelles ZI 65, 137 et 284 (vers les terrains synthétiques)
- Patrick CLAUDET pourra utiliser la parcelle ZA 164 (derrière la fontaine de Petit-Villard)

Envoyé en préfecture le 20/05/2019

Reçu en préfecture le 20/05/2019

Affiché le 21/05/2019

Berger
Levrault

ID : 039-200057115-20190506-DCM_20190506_07-DE

Le conseil municipal souligne que ces pâturages évitent du temps de travail d'entretien par le personnel communal et sont mis à disposition des éleveurs à titre gratuit.

Mme Lydie CHANEZ, intéressée par l'affaire, n'a pas pris part au vote.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE